

RG 3 - INTOXICATION PROFESSIONNELLE PAR LE TÉTRACHLORÉTHANE



Désignation des maladies	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer les maladies
Névrite ou polynévrite	Préparation, emploi, manipulation du tétrachloréthane ou des produits en renfermant, notamment : • Utilisation comme matière première dans l'industrie chimique, en particulier pour la fabrication du trichloréthylène • Emploi comme dissolvant, en particulier de l'acétate de cellulose
Ictère par hépatite, initialement apyrétique	
Hépatonéphrite initialement apyrétique, ictérogène ou non	
Dermites chroniques ou récidivantes	
Accidents nerveux aigus en dehors des cas considérés comme accidents du travail	

Quelle est la nuisance ?

Le tétrachloroéthane visé par le tableau est l'isomère 1,1,2,2-tétrachloroéthane (n° CAS 79-34-5). Il intervient comme composé intermédiaire dans la fabrication du trichloroéthylène et du tétrachloroéthylène.

Il était autrefois utilisé comme solvant mais son utilisation a été abandonnée en raison de sa grande toxicité.

Il est considéré comme nocif par deux classifications :

- Classification CLP (qui concerne les produits chimiques) : toxique pour l'Homme et pour les milieux aquatiques
- Classification CIRC (centre international de recherche sur le cancer) : possible cancérogène

Comment reconnaître l'affection ?

Etant donné qu'il y a plusieurs types de maladies, il y a plusieurs symptômes et plusieurs descriptions cliniques :

- **Névrite ou polynévrite** : Une névrite désigne toute pathologie d'un nerf, plus particulièrement périphériques dans le cas de l'exposition au tétrachloréthane. Une polynévrite concerne une atteinte à plusieurs nerfs et se traduit par des symptômes plutôt bilatéraux et symétriques. Elles touchent notamment les nerfs interosseux des mains et des pieds
- **Ictère par hépatite, initialement apyrétique** : C'est une coloration plus ou moins jaune de la peau et des muqueuses qui est un symptôme, notamment de l'hépatite, une affection du foie. Cette dernière peut être sans fièvre au début (apyrétique). L'ictère peut être accompagné d'une diminution de l'état général (asthénie) et de "patraquerie" digestive.
- **Hépatonéphrite initialement apyrétique, ictérogène ou non** : C'est une association de lésions hépatiques et rénales, et dans le cas du tétrachloréthane, elle peut être accompagnée d'une insuffisance rénale
- **Dermites chroniques ou récidivantes** : Les dermites chroniques désignent toute dermite irritative ou allergique qui persiste, tandis que celles récidivantes désignent une répétition des manifestations cutanées à chaque exposition ou utilisation d'un solvant, que ce soit d'origine irritative ou allergique. La plupart du temps, il s'agit de rougeurs avec rugosité de la peau, épaissement de cette dernière, et crevasses souvent douloureuses
- **Accidents nerveux aigus** : Ce sont des manifestations neurologiques centrales sous forme de dépression du système nerveux central, allant du syndrome ébrieux (qui ressemble à l'ivresse) jusqu'au coma

Quelles sont les professions exposées ?

Les travailleurs exposés n'opèrent que dans l'industrie chimique de synthèse d'hydrocarbures halogénés.

Comment prévenir l'affection ?

La prévention de la maladie s'effectue de deux façons, technique et médicale.

La première a pour but de limiter l'exposition autant que possible et au moins inférieure aux valeurs limites d'exposition professionnelles. Elle s'articule autour des points suivants :

- Substitution par une autre substance moins dangereuse
- Donner la préférence aux méthodes qui éloignent l'opérateur de la zone polluée, aux moyens de transfert par pompage
- Mettre en place des dispositifs de ventilation (protection collective) par rapport aux
- Mettre à disposition des équipements de protection individuelle (EPI) : masques anti vapeurs organiques (cartouches de type A), gants adaptés, en PVA (polyvinylalcool) de préférence, voire en caoutchouc nitrile.
- Sensibilisation des utilisateurs aux risques : ils doivent pouvoir au moins interpréter les symboles de danger présents sur les étiquettes de sécurité
- Formation à l'utilisation de façon adaptée des dispositifs de protection collective et des EPI mis à disposition

La prévention médicale quant à elle, consiste en deux types d'examens médicaux :

- Examen initial : Il vise à rechercher des affections neurologiques, néphrologiques ou hépatiques qui peuvent faire discuter la possibilité d'affectation à un poste exposé
- Examen périodique : Il a pour but d'informer le travailleur des risques encourus et d'insister sur le risque de toxicité cutanée et de son caractère irritant et donc de la nécessité du port d'EPI.